



SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date d'envoi de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de membres : 191
Nombre de présents : 146
Nombre de votants : 157
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PARENT

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence à 17 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BESUELLE Régine, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric (en cours de séance), BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DRUEZ Yveline, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal(en cours de séance), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (en cours de séance), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, Mesnil Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam (en cours de séance), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, LEMARIE Florence suppléante JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LANGLOIS Hubert, LE BEL Didier, LE DANOIS Francis, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, PAIN Marie-France suppléante de LECOQ Jacques, LECOURT Marc (en cours de séance), LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre (en cours de séance), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise (en cours de séance), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard (en cours de séance), LEVAVASSEUR Jocelyne, LINCHENEAU Jean-Marie,

MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MEDERNACH Françoise, MELLET Daniel, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PESNELLE Philippe, PILLET Patrice, , POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, ROUSSEAU François, ROUSSEL Pascal, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THOMINET Odile, TRAVERT Hélène, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Etaient présents non votants : VALENTIN Jean-Louis, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEBARON Bernard, HAMELIN Jacques.

Ont donné procurations

BOURDON Cyril à BARBE Stéphane, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, DUCHEMIN Maurice à CROIZER Alain, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, LE MONNYER Florence à Jean-Marc JOLY, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean-Marc JOLY, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert

Excusés :

ASSELIN Etienne, BASTIAN Frédéric, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Hervé, GESNOUIN Marie-Claude, GOSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAUNOY Claudie, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LOUISET Michel, MAGHE Jean-Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, PEYPE Gaëlle, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, RODRIGUEZ Fabrice, SARCHET Jean-Baptiste, TISON Franck, VIGNET Hubert.

Délibération n° DEL2020_049

OBJET : Avenant n°8 - Délégation service public transports urbains

Exposé

Au 1er janvier 2017, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a intégré la Communauté d'agglomération du Cotentin qui est devenue l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire et a donc de ce fait repris l'intégralité des contrats en cours.

Le réseau de transports publics de la commune de Cherbourg-en-Cotentin est exploité via un contrat de délégation de service public souscrit avec la société Kéolis, en vigueur depuis le 1er septembre 2014 et dont le terme prévu initialement au 31 décembre 2020 a été repoussé dans le cadre de l'avenant n°7 au 30 juin 2021.

Certaines évolutions sont intervenues, et il convient de ce fait de compléter par voie d'avenant certaines des dispositions contractuelles. Ces évolutions sont réalisées sans modification substantielle des éléments essentiels du contrat mais entraînent tout de même une hausse du contrat initial en incluant le présent avenant n°8 de 8,80%. Le montant total du contrat (hors BHNS) passe alors 44 133 000 € à 48 017 098 €.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumise pour avis à la commission visée à l'article L.1411-5.

Techniquement, le présent avenant, le huitième depuis le début du contrat a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- **A la décision de ne pas appliquer la révision contractuelle de la gamme tarifaire au 1er juillet 2020.** En compensation de cette décision impactant les recettes de trafic du délégataire à partir du 1er juillet 2020 et en conformité avec l'article 34.1 de la DSP concernant les motifs de réexamen des conditions financières du contrat, la SFE est augmentée de **2 868€** (valeur 2013) pour l'année 2020 et de **2 811€** (valeur 2013) pour l'année 2021.

- **A l'évolution de l'annexe 6 (plan pluriannuel d'investissement du délégataire) :**
Le Délégataire prend à sa charge la fourniture et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Cet investissement d'un montant de 2 930€ (valeur 2013) fait suite à l'acquisition par l'autorité délégante d'un véhicule de service électrique.
Le délégataire fournit 2 autobus articulés en substitution de ceux prévus initialement au Plan Prévisionnel d'Investissements de l'autorité délégante. Les prix d'acquisition de ces 2 véhicules mis en service en 2010 pour l'un et en 2013 pour l'autre sont respectivement de **85 000€** (valeur 2020) et de **130 000€** (valeur 2020). A ces montants s'ajoutent les coûts de remise en état qui s'élèvent à **40 000€** (valeur 2020) au total pour les 2 véhicules.
Ces biens constituent des biens de retour à leur valeur nette comptable à l'échéance du Contrat.

Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°8 sur la SFE sont les suivants :

en € 2013

Année	Tarification	Borne recharge électrique	Autobus articulés	Total
	Non application de l'indexation contractuelle	Amortissements des investissements pris en charge par le délégataire	Amortissements des investissements pris en charge par le délégataire	
2015				
2016				
2017				
2018				
2019				
2020	2 868	406	30 208	33 482
2021	2 811	488	36 250	39 549
Total	5 679	894	66 458	73 031

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°8 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

en € 2013

	SFEs article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Avenant n°7	Avenant n°8	Nouvelle SFEs de l'Autorité organisatrice après Avenant n°8
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 100									2 327 100
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 919 100	88 446	-35 000							6 972 546
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 009 800	-3 248	14 200	48 833						7 069 585
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 050 100	-3 248	-34 800	38 150	1 167					7 051 369
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	6 980 900	-3 248	-34 500	42 690	42 869	40 662				7 069 373
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	6 989 500	-3 248	-34 300	46 470	17 830	15 639	103 672	5 553		7 141 116
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	6 856 500	-3 248	-34 100	50 250	14 050	17 428	-61 702	-2 000	33 482	6 870 660
Du 1er janvier au 30 juin 2021								3 476 500	39 549	3 516 049

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1411-6,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.3135-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'agglomération du Cotentin à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission chargée des procédures de concession,

Monsieur Johan DENIAUX ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire a délibéré pour :

Pour : 112

Patrice Pillet, Yveline Druetz, Jacques Coquelin, Geneviève Gosselin-Fleury, Philippe Lamort, Elisabeth Burnouf, Edouard Mabire, Jean-Marie Lincheneau, David Margueritte, Gilbert Lepoittevin, Alain Croizer, Patrick Lerendu, Yves Asseline, Daniel Denis, Henri Destres, Christèle Castelein, Michel Lafosse, Evelyne Mouchel, Arnaud Catherine, Maurice Duchemin, Agnès Tavard, Claudine Sourisse, Philippe Baudin, Cyril Bourdon, Pascal Lebruman, Jean-René Lechatreux, Jean-Paul Lemoigne, Dominique Godan, Yves François, Jean-Marie Mouchel, Jean-Marie Dorey, Gérard Blestel, Gilbert Giot, Sylvain Vivier, Guy Amiot, Jacky Marie, Jean-Marc Baudry, Joel Jouaux, Stéphane Barbé, Yves Henry, Serge Martin, Laurent Hayé, Jean-François Lamotte, Auguste Le Blond, Nicolas Poisson, André Groult, Hubert Lemonnier, Philippe Anne, Gilles Schmitt, Sylvie Amiot, Jean-Louis Cauvin, René Hardy, Hervé Fontaine, Colette Lequertier, Jean Lefauconnier, Christine Leonard, Michel Lemaréchal, Christine Poignant, Richard Leterrier, Joanna Antoine, Marie-France Pain, Gilbert Villette, Patrice Leroux, Hubert Langlois, Florence Lemarié, François Lefauconnier, Dominique Lemenuel, Christian Faudemer, Régine Besuelle, Christian Catherine, Bernard Cauvin, Sébastien Fagnen, Annick Godefroy, Guylaine Godin, Martine Grunewald, Dominique Hebert, Jean-Michel Houlegatte, Jean Lagarde, Sylvie Lainé, Florence Le Monnyer, Marie-Françoise Lebonnois, Odile Lefaix-Veron, Bertrand Lefranc, Ralph Lejamtel, Frédéric Lequibec, Daniel Lereculey, André Rouxel, Nelly Sebire, Marianne Theveny, Nicolas Vivier, Bruno Leger, Didier Le Bel, Sébastien Rebours, Véronique Martin-Morvan, Denis Lefer, Sonia Lepoittevin, Jacky Mouchel, Odile Sanson, David Legouet, François Rousseau, Olivier De Boursetty, Benoît Fidelin, Loïc Provaux, Juliette Hurlot, Jean-Robert Lamarre, Luc Solier, Françoise Medernach, Bruno Lepley, Philippe Pesnelle, Isabelle Lechevalier, Gilbert Lepetit, Gilbert Doucet

Abstentions : 39

Benoît Arrivé, Daniel Mellet, Jean-Pierre Poignant, Jean-Marie Renard, Hubert Lefevre, Héléne Travert, Emile Feuilly, Jean-Michel Bouillon, Caroline Mabire, Jacques Marguerie, Daniel Gancel, Hubert Collas, Thierry Lemonnier, Myriam Hamon, Jacques Capelle, Jacques Viger, Jean-Marc Joly, André Amiot, Joël Guilbert, Jean-Claude Legoupil, Thérèse Mesnil, Francis Le Danois, Nicole Belliot-Delacour, Gérard Parent, Christiane Tincelin, Daniel Bellamy, Nathalie Baldacci, Pierre Luce, Pascal Roussel, Valérie Varenne, Anne Madeleine, Francis Botta, Tony Jouanneault, Sédrick Gourdin, Catherine Bihel, Jacques Leseigneur, Odile Thominet, Jocelyne Levavasseur, Ghislain Dubois

Sans participation : 1

Johan Deniaux

- **Approuver** le projet d'avenant n°8 à la DSP Transports publics urbains, joint à la présente délibération ;
- **Approuver** l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°8 ; -
- **Autoriser** le Président à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains ;
- **Inscrire** les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11 ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 18/06/2020 SLO

Annexe 1 : Incidence financière de la non actualisation des tarifs au 1 ID : 050-200067205-20200619-DEL2020_049-DE

2019 - Recettes HT Réalisées en Mensuel

Recettes	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Total
Tickets													
Ticket 1 voyage													
Ticket 2 voyages	972	383	880	690	613	868	700	1 418	1 129	734	828	560	9 775
Carnet de 10 tickets	9 190	8 876	9 399	9 472	9 284	8 970	8 473	6 273	12 725	9 583	9 091	7 850	109 184
Carnet de 30 tickets	5 606	4 562	5 218	5 337	5 129	4 413	4 115	4 353	8 916	6 381	5 009	4 890	63 930
Titre Journée	96	213	117	93	114	148	207	204	164	182	127	93	1 759
Tickets Avantages/JTP													0
Billet de groupe (10 pers)	327	459	621	2 106	579	962	1 269	1 491	1 096	1 432	674	209	11 225
Ticket Tribu	43	252	21	90	30	141	248	282	218	192	256	85	1 859
Total Tickets	16 233	14 745	16 257	17 788	15 748	15 502	15 013	14 021	24 248	18 505	15 986	13 687	197 732
Abonnements Adultes													
Abonnement mensuel SEZAM	13 068	13 563	14 619	14 586	14 256	14 421	12 936	10 857	14 058	14 150	14 751	14 157	165 422
Abonnement annuel SEZAM	10 285	10 284	10 376	10 224	10 194	10 284	10 527	10 345	10 621	10 981	10 920	10 890	125 933
Pass'entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Abonnements Adultes	23 353	23 847	24 995	24 810	24 450	24 705	23 463	21 202	24 679	25 131	25 671	25 047	291 355
Abonnements Jeune -26 ans													
Abonnement jeune mensuel													
Abonnement jeune annuel													
Total Abonnements Jeunes	0												
Abonnements Seniors													
Azur mensuel > 60 ans	5 960	6 220	6 440	6 140	6 180	6 140	5 960	5 500	6 360	6 066	6 620	6 520	74 106
Abonnement Annuel > 60 ans	3 611	3 667	3 740	3 740	3 794	3 905	3 942	4 015	3 923	3 905	3 868	3 960	46 071
Total Abonnements Seniors	9 571	9 887	10 180	9 880	9 974	10 045	9 902	9 515	10 283	9 971	10 488	10 480	120 177
Titres Gratuits													
Carte Topaze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres multimodaux													
Trains Bus Hebdo	0	1 058	599							2 710			4 367
Trains Bus Mensuel													
Total Titres multimodaux	0	1 058	599	0	0	0	0	0	0	2 710	0	0	4 367
Divers													
Carte libre circulation/autre	100	40	20										160
Total	49 258	49 577	52 051	52 479	50 172	50 252	48 377	44 738	59 210	56 316	52 145	49 215	613 791

	2020 (6mois)	2021 (6 mois)
Base recettes	310 001	303 789
Taux d'indexation	0,93%	0,93%
Impact SFE	2 868 €	2 811 €

AVENANT N° 8
AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE CHERBOURG

1^{er} septembre 2014 – 30 juin 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Communauté Agglomération en Cotentin (C.A.C.) dont le siège social est 8, rue des Vindits – Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg en Cotentin, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis VALENTIN, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du **XX mai** 2020.

Ci-après dénommée « ***l'Autorité organisatrice*** »

ET

KEOLIS, société anonyme au capital de 412 832 676 euros, dont le siège social est situé, 20 rue Le Peletier – 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris sous le numéro 552.111.809, représentée par Monsieur Patrick JEANTET, Président Directeur Général, ayant charge et pouvoirs aux fins des présentes, agissant tant pour son propre compte que pour celui de sa filiale, la société KEOLIS Cherbourg, S.A. au capital de 299 005 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cherbourg sous le numéro 572 028 678 et dont le siège social est situé, 491 rue de la Chasse aux Loups – 50110 Tourlaville.

Ci-après dénommée « ***le Délégué*** »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte, dans l'intérêt du service délégué, les évolutions survenues depuis la signature du contrat de Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain de la Communauté Urbaine de Cherbourg le 5 août 2014 et entré en vigueur au 1^{er} septembre 2014 (ci-après dénommé « le **Contrat**»), et de compléter certaines dispositions du Contrat sans modification substantielle d'aucun de ses éléments essentiels.

Plus précisément, le présent Avenant a ainsi pour objet de prendre en compte les aménagements liés :

- A la décision de l'Autorité Organisatrice de ne pas appliquer la révision contractuelle de la gamme tarifaire au 1^{er} juillet 2020
- A l'évolution de l'annexe 6 (plan pluriannuel d'investissement du délégataire)

ARTICLE 1 – Evolution des tarifs

L'article 32 du contrat de Délégation de Service Public précise les modalités de révision annuelle de la gamme tarifaire selon l'application du taux d'inflation hors tabac (indice INSEE : 000641194) constatée en année n-1. Cette révision annuelle ne concerne pas le ticket unitaire et les abonnements mensuels et annuels des jeunes de moins de 26 ans dont les tarifs ne seront actualisés qu'une seule fois sur la durée du contrat.

Pour l'année 2019, le taux d'inflation s'établit à 0.93%. L'autorité organisatrice a décidé de ne pas procéder au 1^{er} juillet 2020 à l'actualisation annuelle des tarifs proposée par le délégataire telle que prévue au contrat.

En compensation de cette décision impactant les recettes de trafic du délégataire à partir du 1^{er} juillet 2020 et en conformité avec l'article 34.1 de la DSP concernant les motifs de réexamen des conditions financières du contrat, la SFE est augmentée de **2 868€** (valeur 2013) pour l'année 2020 et de **2 811€** (valeur 2013) pour l'année 2021.

L'incidence financière est détaillée en annexe 1 du présent avenant.

Ces montants sont repris à l'article 3 du présent avenant.

ARTICLE 2 – Investissement pris en charge par le Délégataire et évolution de l'annexe 6 (programme pluriannuel d'investissement du Délégataire) du contrat de DSP

A la demande de l'Autorité Organisatrice, le Délégataire réalise les investissements dont les biens seront repris par la Collectivité à échéance du présent contrat de DSP.

Description des investissements :

- Le délégataire prend à sa charge la fourniture et l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Cet investissement d'un montant de **2 930€** (valeur 2020) fait suite à l'acquisition par l'autorité délégante d'un véhicule de service électrique.
- Le délégataire fournit 2 autobus articulés en substitution de ceux prévus initialement au Plan Prévisionnel d'Investissements de l'autorité délégante. Les prix d'acquisition de ces 2 véhicules mis en service en 2010 pour l'un et en 2013 pour l'autre sont respectivement de **85 000€** (valeur 2020) et de **130 000€** (valeur 2020). A ces montants s'ajoutent les coûts de remise en état qui s'élèvent à **40 000€** (valeur 2020) au total pour les 2 véhicules.

Ces biens constituent des biens de retour à leur valeur nette comptable à l'échéance du Contrat.

L'annexe 2 du présent avenant modifie le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) du délégataire, en remplacement de l'annexe 6 du contrat de DSP.

Ces montants sont repris à l'article 3 du présent avenant.

ARTICLE 3 – Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation

Les impacts de l'avenant n°8 sur la SFE sont les suivants :

en € 2013

Année	Tarification	Borne recharge électrique	Autobus articulés	Total
	Non application de l'indexation contractuelle	Amortissements des investissements pris en charge par le délégataire	Amortissements des investissements pris en charge par le délégataire	
2015				
2016				
2017				
2018				
2019				
2020	2 868	406	30 208	33 482
2021	2 811	488	36 250	39 549
Total	5 679	894	66 458	73 031

Compte-tenu des impacts de l'avenant n°8 sur la subvention globale et forfaitaire d'exploitation, les montants annuels de la SFE qui figurent à l'article 29.1 du contrat de DSP deviennent alors les suivants :

en € 2013

	SFE _N article 29.1 de la DSP	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	Avenant n°4	Avenant n°5	Avenant n°6	Avenant n°7	Avenant n°8	Nouvelle SFE _N de l'Autorité organisatrice après Avenant n°8
Du 1er septembre au 31 décembre 2014	2 327 100									2 327 100
Du 1er janvier au 31 décembre 2015	6 919 100	88 446	-35 000							6 972 546
Du 1er janvier au 31 décembre 2016	7 009 800	-3 248	14 200	48 833						7 069 585
Du 1er janvier au 31 décembre 2017	7 050 100	-3 248	-34 800	38 150	1 167					7 051 369
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	6 980 900	-3 248	-34 500	42 690	42 869	40 662				7 069 373
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	6 989 500	-3 248	-34 300	46 470	17 830	15 639	103 672	5 553		7 141 116
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	6 856 500	-3 248	-34 100	50 250	14 050	17 428	-61 702	-2 000	33 482	6 870 660
Du 1er janvier au 30 juin 2021								3 476 500	39 549	3 516 049

La Contribution Economique Territoriale, l'assistance exploitabilité du réseau BHNS et la taxe sur les salaires constituent des charges de la délégation et seront remboursées à l'euro l'euro sur présentation des justificatifs de paiement. Elles font parties intégrantes de la Subvention Globale et Forfaitaire d'Exploitation mais sont facturées de façon indépendante.

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20200619-DEL2020_049-DE

Afin de pouvoir prendre en compte de la manière la plus précise possible de BHNS dans les années à venir, notamment via la maîtrise d'œuvre et l'établissement d'un calendrier opérationnel, le montant de SFE envisagé en cas de mise en service de deux lignes BHNS est isolé.

La contribution financière forfaitaire suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

ARTICLE 4 – Effet de l'avenant

Les autres dispositions du contrat, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le

Pour le Délégué,
Patrick JEANTET,
Président Directeur Général,

Pour l'Autorité Organisatrice,
Jean-Louis VALENTIN,
Président,

